

La constitution

fait, c'est avec l'entente que certaines conditions seraient respectées et que certaines situations seraient maintenues. Si le gouvernement fédéral décide maintenant de faire table rase de tout cela en alléguant qu'il n'a pas lui-même pris ces engagements et que, partant, il ne s'estime pas liés par eux, la Colombie-Britannique va se mettre très violemment en colère. Personne de sensé ne s'aviserait de demander pourquoi.

Je me rends compte qu'il ne me reste qu'une minute ou deux. Je tiens seulement à revenir sur l'iniquité de toute cette situation. Le projet dont nous sommes saisis aujourd'hui est sans issue. C'est un malheureux gâchis. Des députés d'en face se demandent pourquoi nous cherchons alors à l'améliorer. Je répète que j'espère qu'il ne sera pas adopté, mais s'il l'est, nous voulons qu'il soit amélioré, c'est-à-dire qu'il soit moins ignoble et moins déshonorant qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Voilà pourquoi nous proposons des amendements. Nous espérons que le gouvernement acceptera les amendements que notre parti propose et qu'il fera au moins quelque chose pour résoudre le problème, pour combler la brèche, pour que les Canadiens de l'Ouest aient l'impression qu'ils peuvent compter sur une certaine collaboration, qu'au moins on les écouterait et que l'on réglerait, comme ils l'espèrent, les problèmes et les injustices qu'ils subissent depuis bien des années.

• (2120)

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat historique sur ces amendements importants. Depuis juin dernier, le débat constitutionnel a enseigné bien des choses aux Canadiens à propos de leur pays. Il leur a permis de se rendre compte de certains des problèmes que pose le gouvernement d'un pays aussi varié que le nôtre sur le plan géographique, culturel, politique et économique. L'expérience que nous avons vécue au Canada depuis un an a montré combien il est difficile d'arriver à un consensus et de faire des compromis à l'échelle nationale.

Par ailleurs, nous avons réussi à obtenir un consensus et l'appui des Canadiens à bien des points de vue. Les sondages d'opinion publiés ces derniers mois, et plus particulièrement celui qui a été publié hier, ont révélé que les Canadiens approuvent notre initiative.

Des voix: Bravo!

M. Bockstael: Nous avons l'appui des premiers ministres de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, de même que de la majorité des groupes et des particuliers qui ont témoigné au comité spécial mixte. Le Nouveau parti démocratique fédéral a appuyé notre résolution. Les tribunaux provinciaux du Manitoba et du Québec ont statué sur notre initiative et déclaré qu'elle était légale du point de vue constitutionnel.

Des voix: Bravo!

M. Bockstael: Huit premiers ministres provinciaux se sont opposés aux mesures que nous avons prises. Le premier ministre du Manitoba s'est fermement opposé à la constitutionnalisation d'une charte des droits. Le premier ministre du Québec a déclaré qu'il n'était pas d'accord avec l'enchaînement des droits des minorités dans la constitution. Malgré la coalition formée par le premier ministre Lévesque et le premier ministre Lyon, selon les dernières nouvelles, certains premiers ministres provinciaux se rendent maintenant compte qu'il est sage d'accepter la charte des droits.

Il est assez paradoxal de constater qu'à l'époque du référendum au Québec en mai dernier, plusieurs premiers ministres provinciaux se sont ouvertement opposés au premier ministre Lévesque qui tentait de faire éclater le pays. Aujourd'hui, ces mêmes premiers ministres se joignent à leur collègue du Québec pour s'opposer à l'entérinement d'une charte des droits et libertés des Canadiens, charte d'importance fondamentale pour l'unité nationale.

Ces quelques derniers mois, le premier ministre Lyon du Manitoba s'est fait le principal porte-parole de tous les premiers ministres dissidents qui préconisent une formule de retrait de la confédération, ce qui me semble guère différent de la poussée inébranlable du premier ministre Lévesque vers la souveraineté-association.

Un sondage fait par la Canada West Foundation révèle que la vaste majorité des Manitobains sont en faveur d'une charte des droits. En fait, 73 p. 100 des répondants ont précisé qu'ils appuyaient cette initiative fédérale. Je suis Manitobain et je veux une charte des droits et libertés. Le député de Provencher (M. Epp) est aussi Manitobain et il s'est lui aussi prononcé officiellement en faveur d'une charte des droits et libertés. Le premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon a dit et répété qu'il n'accepterait jamais une charte des droits et des libertés. Il est évident que M. Lyon ne parle pas en mon nom; il ne parle pas au nom du député de Provencher ni dans l'intérêt de la majorité des Manitobains qui veulent qu'une charte des droits et des libertés soit constitutionnalisée.

Des voix: Bravo!

M. Bockstael: Voici ce que Frank R. Scott, le célèbre expert en droit constitutionnel, a écrit en 1949:

Il n'existe pas de liberté en dehors d'un système juridique protégé par une Constitution et dans un régime démocratique, le rôle des gouvernements consiste avant tout à protéger et à promouvoir les libertés et les droits fondamentaux de tous, dans le cadre constitutionnel dont ils disposent, et d'adopter toutes les mesures législatives qu'ils jugent appropriées.

Voici en outre ce que le professeur Scott a écrit au sujet de la responsabilité qu'a le gouvernement fédéral de garantir à tous les Canadiens ces droits et libertés:

Dans notre régime de gouvernement, c'est au Parlement et au cabinet, qui lui est comptable, qu'il appartient de prendre des décisions de portée nationale en matière de politique. S'il s'impose de promouvoir les libertés fondamentales, c'est le Parlement qui doit en décider.

Le projet de loi sur le Canada garantira une fois pour toutes à l'ensemble des Canadiens les droits fondamentaux, les droits démocratiques, la liberté de circulation et d'établissement ainsi que le droit à l'égalité en ce qui concerne entre autres les handicapés. Les amendements proposés par le Nouveau parti démocratique assureront l'égalité des droits des hommes et des femmes et donneront à nos autochtones la garantie que leurs droits ne seront modifiés que dans la mesure où la constitution le permet.

Ayant moi-même siégé au comité spécial mixte de la constitution je puis vous dire exactement ce qui s'y est passé entre le mois de novembre et le 13 février. Je signale par exemple que le 30 janvier, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a annoncé que la résolution constitutionnelle reconnaîtrait les droits des autochtones. Tout le monde s'adressait des louanges à soi-même, revendiquant pour soi la paternité de l'idée de l'amendement proposé et en essayant d'en obtenir le crédit. Je dois vous rappeler, monsieur, que c'est le parti libéral qui a déposé cet amendement.